Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260227-20260227D16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*08*
Absents	*03*
Procuration	*0*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

20/02/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept février à 18 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire.***

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Marie POULIQUEN, Pompilia STOIAN.**

Absents excusés : **Thierry PERRONNO, Arihinatou KABA.**
Absent : **Rémy JESTIN.**

Secrétaire de séance : **Pompilia STOIAN.**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARK AR GROAZ : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2025

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame le Maire, donne lecture du compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Park ar Groaz »

Les résultats peuvent se résumer selon le tableau ci-dessous :

2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
LIBELLES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs reportés		168.739,40 €		164.309,72 €
Opérations de l'exercice	770.181,48 €	650.218,93 €	499.601,29 €	742.613,79 €
Résultats de l'exercice	-119.962,55 €			243.552,50 €
Résultat de clôture	-119.962,55 €			243.552,50 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260227-20260227D16-DE

Le conseil municipal a désigné Madame Jacqueline TOURBOT, Maire adjoint, présidente du conseil pour le vote du compte financier unique.

Madame le Maire a quitté la salle du conseil municipal.

Madame Jacqueline TOURBOT soumet le compte financier unique du budget annexe du lotissement « Park ar Groaz » au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents dans la salle, le Compte financier unique 2025 du budget annexe lotissement « PARK AR GROAZ », Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Jacqueline TOURBOT,

Adjointe au Maire

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800